



Date d'envoi de la convocation  
17 mars 2021

Elus en exercice : 23  
Présents : 22  
Pouvoirs : 0  
Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSE, Mme Christine POIRIER, M. Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER, Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h05), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD (arrivée à 18h05), Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivé 18h05), Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU

Absents représentés : /

Secrétaire de séance : M. Bernard GIRAUDON

Diffusion Original : Registre / Copie : Finances/communication

**DL 2021-03-22-5.1 - Guide pratique - insertion d'une publicité gratuite pour les professionnels non ouverts durant la crise sanitaire COVID-19**

Vu la décision de réaliser un guide pratique de Saint Martin le Beau regroupant notamment toutes les informations sur les services communaux, les commerces, services et artisans présents sur le territoire,

Vu les lois n°2020-290 du 23 mars 2020 et n° 2020-546 du 11 mai 2020, interdisant l'ouverture au public de certains commerces et services durant la crise sanitaire,

Vu les tarifs proposés par la société SOGEPRESS, avec qui la collectivité travaille déjà en matière de communication, allant de 185 € HT à 1 199 € HT suivant le format choisi.

Vu la liste des professionnels fournie par SOGEPRESS,

Après en avoir délibéré par 22 voix pour, le conseil municipal décide :

- Prendre en charge l'insertion d'un encart publicitaire pour les professionnels non ouverts durant la crise sanitaire et correspondant au tarif de 185 € HT, soit 1/8<sup>ème</sup> de page intérieure, pour les professionnels suivants :
  - o Laly coiffure
  - o Aux cheveux d'ange
  - o L'auberge de la Treille
  - o Le pigeonier de Fombèche
  - o Le domaine des Laurières
  - o Fredeville organisation
- De veiller à ce que les crédits suffisants soient ouverts,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Saint-Martin-le Beau, le 26 mars 2021

Pour extrait, certifié conforme

Alain SCHNEL,

Maire

Certifié exécutoire  
Compte tenu  
De la publication le 29/3/2021  
Alain SCHNEL  
Maire



réception en préfecture  
792251-20210322-dl2021032251-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2021  
Date de réception préfecture : 29/03/2021